

GT/CF - DNI200700416
Affaire suivie par Gérard TERRIEN



Paris, le 18 JAN. 2008

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents
des communes et communautés syndiquées

Objet : Mission 2011 - Préparation du choix d'un nouveau mode de gestion du service public de l'eau.

Chère collègue, cher collègue,

Le contrat de délégation de service public conclu par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) avec la société VEOLIA Eau arrive à son terme le 31 décembre 2010.

Depuis l'automne 2006, le Bureau du SEDIF a engagé, avec l'aval du Comité syndical, une démarche de préparation du choix du nouveau mode de gestion du service public de l'eau, conformément au cadre légal fixé par les articles L.1411-3, L.1412-1 et L.2221-3 du Code général des collectivités territoriales.

Nous avons également la volonté politique collective de conduire cette démarche de façon impartiale et en toute transparence.

En raison des contraintes de calendrier, liées à la fois aux procédures légales et aux prochaines élections municipales, il appartiendra aux instances délibérantes du SEDIF, élues après les élections municipales, et à partir des conclusions de ces travaux d'arrêter le choix du futur mode de gestion.

Nous avons souhaité vous en faire connaître l'état d'avancement et afin que vous disposiez d'une information exacte et complète sur ces travaux, nous avons tenu à vous adresser trois fiches synthétiques rappelant :

- le calendrier,
- le diagnostic,
- les scénarios mis à l'étude.

D'autres informations relatives à l'état d'avancement de cette démarche sont désormais en ligne sur le site www.sedif.com.

En vous remerciant dès à présent de l'attention que vous consacrerez à ce dossier, essentiel pour nos concitoyens et nos communes, nous vous prions d'agréer, chère collègue, cher collègue, l'expression de nos sentiments cordiaux et dévoués.

André SANTINI

Président
Président du Comité de Bassin Seine-Normandie
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique

Jean-Pierre BRARD

Vice-président
Député-Maire de Montreuil-sous-Bois

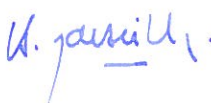
.../...

Christian CAMBON



Vice-président
Sénateur-Maire de Saint-Maurice


Richard DELL'AGNOLA

Vice-président
Député-Maire de Thiais

Hervé MARSEILLE


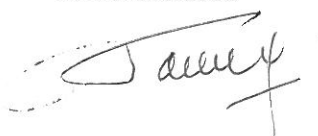
Vice-président
Maire de Meudon
Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

Jean-Pierre PERNOT


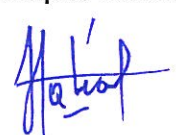
Vice-président
Maire de Méry-sur-Oise
Président de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes

Georges SIFFREDI

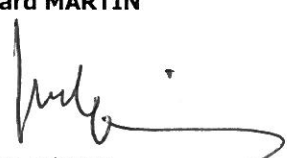

Vice-président
Maire de Châtenay-Malabry
Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

Daniel DAVISSE



Vice-président
Maire de Choisy-le-Roi
Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne

Jacques MAHEAS



Vice-président
Sénateur-Maire de Neuilly-sur-Marne

Gérard MARTIN


Vice-président
Maire honoraire de Viroflay

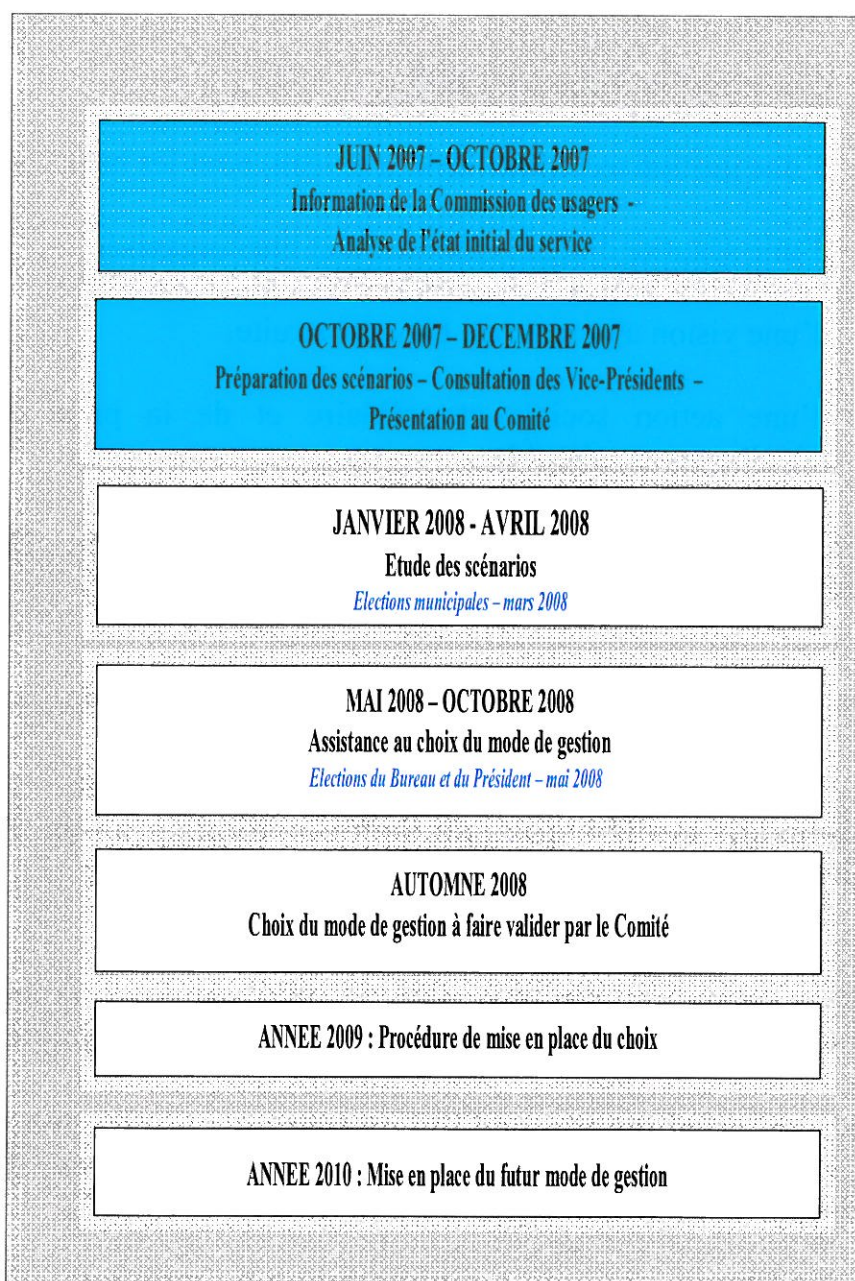
Pascal POPELIN


Vice-président
Maire adjoint de Livry-Gargan
Vice-président du Conseil général de Seine Saint-Denis
Président de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du Bassin de la Seine (Grands lacs de Seine)

Luc STREHAIANO


Vice-président
Maire de Soisy-sous-Montmorency
Vice-président du Conseil général du Val-d'Oise

Calendrier de la démarche



Avancement actuel

Principaux constats établis à l'issue de la phase de bilan

- **Le service est considéré comme étant de très bonne qualité en raison :**
 - d'un excellent service à l'utilisateur,
 - d'une qualité d'eau sans défaut,
 - d'une gestion technique de bon niveau, pour les usines et les réseaux,
 - d'une sécurité d'approvisionnement bien organisée,
 - d'une vision à long terme bien construite,
 - d'une action sociale et solidaire et de la prise en compte du développement durable.
- ⇒ **Ce niveau de service et de gestion technique est un acquis incontestable à conserver**
- **Les finances du Syndicat sont saines et l'endettement très limité.**
- **Le contrat, modifié par plusieurs avenants, a su résister à de nombreuses évolutions du contexte législatif.**
- **Mais on relève une rémunération du Régisseur encore insuffisamment liée au risque pris et dont le calcul est d'une grande complexité.**
- **Le contrat constitue aujourd'hui un ensemble hétérogène, qui ne saurait être reconduit en l'état dans le futur compte tenu des évolutions juridiques intervenues depuis sa mise en œuvre en 1962.**

SCENARIOS A ETUDIER

- Quatre scénarios ont été retenus :

2 Scénarios de gestion directe :

- Création d'une régie autonome dotée de la personnalité morale exerçant l'essentiel des missions du service.
- Création d'une régie puis passation d'un ou plusieurs marchés publics de services et de travaux pour confier à des prestataires certaines des missions du service.

2 Scénarios de gestion déléguée :

- Régie intéressée adaptée au nouveau cadre légal.
- Délégation de service public en partant d'un schéma d'affermage.